



Téléservice : Pré-demande d'exclusion de jeux

Ministère chargé de l'intérieur

Vous pouvez demander volontairement à être interdit de jeux (casinos, cercles et clubs de jeux, jeux en ligne).

Vous devez d'abord faire la pré-demande en ligne. Vous serez ensuite convoqué par les services locaux de la police chargés de la surveillance des jeux d'argent pour signer et approuver votre interdiction.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/saisine-par-voie-electronique/demande-d-exclusion-de-jeux/>)

Vérfié le 13 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- **Interdiction de jeux** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15814>)